

Conformément à la recommandation du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel en date du 15 décembre 2004, Alice met à la disposition de l'Abonné une fonctionnalité de contrôle parental applicable aux programmes de Catégorie V. Ce dispositif permet de verrouiller l'accès à ces programmes grâce à un code parental fourni aux seuls majeurs titulaires de l'abonnement. L'Abonné est seul responsable de la garde du code parental. Il est rappelé que le fait de permettre la visualisation par un mineur de contenus à caractère violent ou pornographique peut être sanctionné pénalement en application de l'article 227-24 du Code Pénal.

En application de l'article L. 121-20-2 du Code de la Consommation, en raison de la nature immatérielle de l'accès aux chaînes de télévision et s'agissant d'une prestation dont l'exécution a commencé avec l'accord de l'Abonné avant la fin du délai de rétractation de 7 jours ouvrés, toute souscription d'une chaîne optionnelle du Service de télévision est ferme et définitive. Elle ne pourra donner lieu à l'exercice d'un droit de rétractation. Hors cas de faute imputable à Alice, elle ne pourra pas non plus donner lieu à échange ou remboursement.

ARTICLE 4 – FACTURATION

4.1. Accès

Le prix de l'accès au Service optionnel de télévision correspondant à l'Offre souscrite par l'Abonné, indiqué dans la Brochure Tarifaire, est facturé à l'Abonné, par le biais de la facture émise chaque mois au titre de l'abonnement Alice Haut Débit, sur une base forfaitaire et mensuelle, terme à échoir.

En cas de souscription en cours de mois, la facturation s'effectue à terme échu et reportée sur la facture émise dans le mois suivant.

4.2. Chaînes et services optionnels

Les abonnements à des chaînes de télévision optionnelles ainsi que le cas échéant les services optionnels sont facturés à l'Abonné, par le biais de la facture émise chaque mois au titre de l'abonnement Alice Haut Débit, sur une base forfaitaire et mensuelle, et exigibles à terme à échoir.

En cas de souscription en cours de mois, la facturation s'effectue à terme échu et reportée sur la facture émise dans le mois suivant.

ARTICLE 5 – DURÉE - RÉLIATION

Les présentes Conditions Spécifiques sont conclues pour une durée déterminée, mensuelle, renouvelables tacitement par période d'un mois calendaire.

L'Abonné peut résilier à tout moment tout ou partie des abonnements souscrits à des chaînes de télévision optionnelles et/ou l'accès au Service de télévision en se rendant dans son Espace Abonné.

CONDITIONS SPÉCIFIQUES DU SERVICE ALICESTORE DU FORFAIT ALICEBOX APPLICABLES À COMPTER DU 28/12/2010

Dans le cadre du Forfait AliceBox, Alice accorde à titre complémentaire à l'Abonné, lorsque ce dernier est en Zone Dégroucée, détenteur d'une AliceBox, la possibilité d'accéder au Service AliceStore.

ARTICLE 1 – DESCRIPTION DU SERVICE ALICESTORE

Ce Service comprend à titre principal un accès à une plateforme de mise à disposition d'applications, jeux et services, éditées par Alice ou des tiers, destinées à enrichir en fonction des besoins de l'Abonné les fonctionnalités de l'Élément de Réseau dont dispose l'Abonné, et à titre accessoire une licence d'utilisation couvrant les applications utilitaires ou ludiques souscrites par l'Abonné.

L'offre donne accès à un éventail d'applications utilitaires ou ludiques éditées par Alice et des tiers. Ces applications peuvent être soumises à des conditions tarifaires particulières accessibles directement avant toute commande sur l'écran du terminal de visualisation une fois le service activé.

L'utilisation d'applications AliceStore peut être soumise le cas échéant à des conditions définies par l'éditeur de l'application.

ARTICLE 2 – FONCTIONNEMENT DU SERVICE ALICESTORE

Une fois l'équipement audiovisuel de l'Abonné branché sur les interfaces correspondantes de l'Élément de Réseau, l'accès à la plateforme AliceStore est automatique et ne nécessite aucune démarche supplémentaire de l'Abonné.

La souscription d'applications accessibles au moyen du AliceStore s'effectue directement depuis le terminal de visualisation (Téléviseur, et le cas échéant interface déportée sur une tablette, Smartphone...) au moyen d'un code d'accès défini par l'Abonné, selon des modalités exposées directement avant tout acte de souscription.

ARTICLE 3 – UTILISATION DU SERVICE ALICESTORE

Les droits dont Alice est titulaire n'autorisent que l'utilisation des applications accessibles au moyen de l'AliceStore que depuis l'Élément de Réseau dont dispose l'Abonné, pour une utilisation personnelle et non commerciale (cf. article 10.9 des Conditions Générales).

L'Abonné s'engage à ce titre à ce que les applications auxquelles il a souscrit ne soient pas relayées sur tout réseau de communications électroniques, dont notamment Internet, ou plus généralement mise à disposition du public par quelque moyen que ce soit. En particulier, il s'interdit de porter atteinte à l'intégrité physique et logique de l'Élément de Réseau à des fins d'analyse, extraction ou copie des informations et/ou applications pouvant y être stockées au titre du Service AliceStore.

Toutes utilisations du Service AliceStore, sous quelque forme et en quelque lieu que ce soit, autres que celles autorisées par le Contrat, sont illicites et exposeraient leur(s) auteur(s) à des poursuites par tout ayant droit concerné, sans préjudice de mesures qui pourraient être mises en œuvre sur demande des autorités compétentes en application de la réglementation en vigueur.

En application de l'article L121-20-2 du Code de la Consommation, en raison de la nature immatérielle de la mise à disposition des applications et s'agissant d'une prestation dont l'exécution a commencé avec l'accord de l'Abonné avant la fin du délai de rétractation de 7 jours ouvrés, toute souscription d'application dans le cadre du Service AliceStore est ferme et définitive.

Elle ne pourra donner lieu à l'exercice d'un droit de rétractation. Hors cas de faute imputable à Alice, elle ne pourra pas non plus donner lieu à échange ou remboursement.

ARTICLE 4 – LICENCE D'UTILISATION

Alice accorde, le cas échéant pour le compte des tiers éditeurs d'applications concernées, à l'Abonné une licence d'utilisation, non exclusive et non cessible, sur l'Élément de Réseau, des applications souscrites au moyen du AliceStore.

Cette licence ne confère à l'Abonné aucun droit de propriété sur les applications souscrites au moyen de l'AliceStore.

Cette licence d'utilisation est valable pendant toute la durée du Contrat, et prend fin à la résiliation du Contrat par l'Abonné ou Alice.